

LA MAISON DU POSSIBLE
Association Loi 1901 publiée au Journal Officiel le 29/08/2015
Siège social : 07 C rue Neuve - 77410 CHARNY
N° RNA : W 771012745
Numéros d'identification
SIREN : 819 031 170
SIRET : 819 031 170 00023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25/06/2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition des membres du bureau et décide d'affecter l'excédent de l'exercice s'élevant à 53 404,00 euros de la manière suivante :

Excédent de l'exercice 53 404,00 euros

Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée 53 404,00 euros

Le résultat de l'exercice reste à ce stade sous contrôle d'une décision d'affectation de l'autorité de tarification.

Après l'affectation du résultat 2025 et pour respecter les engagements et accords pris avec le département, notamment sur l'affectation du résultat administratif, les fonds propres de l'association sont répartis ainsi :

Fonds propres avec droit de reprise	5 800 euros
Fonds associatifs sans droit de reprise	157 577 euros
Réserve d'investissements	76 492 euros
Réserve de compensation des déficits d'exploitation	18 893 euros
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales	
sous gestion contrôlée	53 404 euros
Report à nouveau	73 859 euros

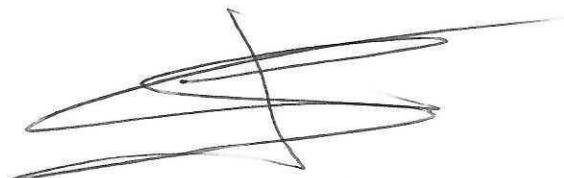
Total des fonds propres 386 025 euros

Compte tenu de subventions d'investissement nulles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de cette affectation, l'Assemblée Générale constate que **les fonds associatifs s'élèvent à 386 025 euros.**

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25/06/2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidente
Nathalie CALONNE



Compte tenu de subventions d'investissement nulles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de cette affectation, l'Assemblée Générale constate que **les fonds associatifs s'élèvent à 386 025 euros.**

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le rapport moral et financier de l'Association pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'autoriser et de valider les achats liés à l'agrandissement effectués par Madame Nathalie CALONNE et Monsieur Jean KURZENNE.

SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'annuler la décision de ne pas remplacer Monsieur Bernard LEBRUN prise lors de l'Assemblée Générale du 17/06/2025 et de nommer Monsieur Xavier FERREIRA, demeurant 2 rue du Stade – 77410 CHARNY en qualité de Vice-Président, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Bernard LEBRUN.

HUITIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir les formalités nécessaires.

Association LA MAISON DU POSSIBLE

Numéro SIRET: 81903117000015

7C Rue Neuve
77410 CHARNY

COMPTES ANNUELS

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Certifié conforme
La Présidente
Nathalie CALONNE



Association LA MAISON DU POSSIBLE

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

<i>Attestation</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Actif</i>	<i>2</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>3</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>4</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>5</i>
<i>Détail de l'Actif</i>	<i>6</i>
<i>Détail du Passif</i>	<i>7</i>
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	<i>9</i>
<i>----- ANNEXE -----</i>	<i>12</i>
<i>Règles et méthodes comptables 1</i>	<i>13</i>
<i>Annexe au bilan</i>	<i>18</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>19</i>
<i>Amortissements</i>	<i>20</i>
<i>Provisions</i>	<i>21</i>
<i>Créances et dettes</i>	<i>22</i>
<i>Variation des fonds propres</i>	<i>23</i>
<i>Variation des fonds dédiés</i>	<i>24</i>
<i>Variation des subventions d'investissement</i>	<i>25</i>
<i>Charges constatés d'avance</i>	<i>26</i>
<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>27</i>

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes de l'activité Maison d'accueil de jour pour adultes handicapés de l'**Association LA MAISON DU POSSIBLE** relatifs à la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 484 074 euros

Chiffre d'affaires : 22 598 euros

Résultat net comptable : 53 404 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à TREMBLAY EN FRANCE

Le

Signature

Signé par Mickael Ouahba
Le 21 avr. 2026

doc_2Z5v
tx_qZmd7vY6Py8L

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	4 346	3 925	421	
	Autres immobilisations corporelles	98 589	82 027	16 562	25 190
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	4 920		4 920	
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	107 855	85 952	21 903	25 190
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	34 551		34 551	33 802
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	236		236	492
	Charges constatées d'avance	496		496	483
	Valeurs mobilières de placement				
	Instrument financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	426 887		426 887	364 320
	TOTAL (III)	462 171		462 171	399 097
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	570 026	85 952	484 074	424 287

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	147 847	147 847
	Fonds propres complémentaires	9 730	9 730
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	5 800	5 800
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	95 385	95 385
	Autres		
	Report à nouveau	73 859	58 541
	Excédent ou déficit de l'exercice	53 404	15 318
	Total des fonds propres (situation nette)	386 025	332 620
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		17
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		17
	Total des fonds propres	386 025	332 637
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	53 680	40 680
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	53 680	40 680
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 844	30 399
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	17 461	18 567
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	161	
	Produits constatés d'avance (1)	2 904	2 003
	Total des dettes	44 369	50 970
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	484 074	424 287
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	53 404,48	15 317,63
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	44 369	50 970
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	22 598	20 156
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	406 520	341 132
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	2 591	6 929
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	905	628
	Total des produits d'exploitation	432 614	368 845
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	226 726	217 489
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires	94 065	84 481
	Cotisations sociales	40 000	40 973
	Dotation aux amortissements et dépréciations	8 775	9 455
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	13 000	10 100
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	232	6
	Total des charges d'exploitation	382 799	362 505
RESULTAT D'EXPLOITATION		49 815	6 340

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		49 815	6 340
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	4 157	4 917
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		4 157	4 917
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		4 157	4 917
RESULTAT COURANT avant impôts		53 972	11 258
	Produits exceptionnels		4 060
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			4 060
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		568	
TOTAL DES PRODUITS		436 772	377 822
TOTAL DES CHARGES		383 367	362 505
EXCEDENT ou DEFICIT		53 404	15 317
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

1) Présentation de l'association:

L'association *La Maison du Possible* a été créée le 29 août 2015 et a ouvert ses portes le 3 avril 2018.

Elle est régie par la Loi de 1901.

Description de l'objet social

L'association *La Maison du Possible* a pour objet de favoriser l'épanouissement, l'inclusion sociale et la participation citoyenne des personnes adultes en situation de handicap. Elle œuvre notamment pour :

- le développement de l'autonomie des personnes accueillies par la mise en place d'activités occupationnelles adaptées dans un cadre non médicalisé ;
- la défense de leurs intérêts moraux, matériels et sociaux auprès des institutions publiques et privées ;
- la reconnaissance du handicap et la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique favorisant leur insertion dans la cité ;
- la gestion d'établissements et services assurant un accompagnement global en milieu de vie ordinaire.

L'association agit en lien avec les familles, les collectivités et les partenaires publics et privés, en s'appuyant sur des conventions et des dispositifs de coopération. Elle met également en œuvre des projets favorisant l'entraide entre les adhérents, la mutualisation des moyens et le développement de compétences en matière d'accompagnement.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'association gère un Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) situé à Charny (77), destiné à accueillir des adultes en situation de handicap de 18 à 60 ans, disposant d'une orientation Foyer de Vie délivrée par la CDAPH. L'établissement a une capacité autorisée de 15 places, dont 14 en accueil permanent et 1 en accueil temporaire .

Les activités mises en œuvre visent à maintenir, développer ou restaurer l'autonomie et la qualité de vie des personnes accueillies. Elles s'articulent autour de plusieurs axes :

- **Activités occupationnelles et de socialisation**, en lien avec la vie quotidienne et la participation à la vie de la cité (ateliers, fêtes, sorties, événements citoyens) ;
- **Expression et communication** : conseil de vie sociale, journal interne (*LMDP-MAG*), réunions hebdomadaires, groupe de parole autour des émotions ;

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

-Travail avec les familles : réunions régulières, soutien administratif, implication dans les projets.

Description des moyens mis en oeuvre

L'association est régie par un bureau comprenant les membres fondateurs, un président, d'un à trois vice président, un secrétaire général, un trésorier et éventuellement d'un secrétaire général adjoint et d'un trésorier adjoint.

Pour réaliser ses missions sociales, l'association *La Maison du Possible* mobilise des moyens humains, matériels, financiers et partenariaux adaptés à l'accompagnement quotidien des personnes accueillies.

L'équipe pluridisciplinaire est composée de professionnels salariés qualifiés en interne et en externe (éducateurs spécialisés, accompagnants, personnel administratif et logistique) ainsi qu'une psychologue intervenant en libéral à la fois auprès des personnes accueillies et de l'équipe éducative. Cette dernière contribue à l'élaboration et au suivi des Projets d'Accompagnement Personnalisé et anime également des groupes de parole thématiques.

L'établissement fonctionne sur la base d'un calendrier annuel de 220 jours d'ouverture, avec des fermetures programmées. Le personnel participe à des réunions régulières de coordination (hebdomadaires, mensuelles), à des temps de réflexion éthique et à des formations continues (sécurité, accompagnement spécifique, bientraitance, etc.).

L'association s'appuie également sur l'engagement actif des familles, des adhérents et de bénévoles, qui participent aux événements, aux activités extra-établissement et à l'élaboration des projets.

Sur le plan financier, *La Maison du Possible* bénéficie d'un financement à 100 % par l'aide sociale départementale, avec une priorité donnée aux personnes domiciliées en Seine-et-Marne.

L'association peut aussi conclure des partenariats avec des collectivités, des entreprises ou d'autres acteurs du médico-social, afin de mutualiser les ressources et enrichir les actions menées.

Chiffres clef 2025:

Capacité d'accueil autorisée : 15 places (14 en accueil permanent, 1 en accueil temporaire)

Taux d'occupation des places en accueil temporaire : 42 %

Taux d'occupation des places en accueil de jour non médicalisé permanent: 89.48 %

Nombre de jours réalisés en accueil : 2 848 jours

Nombre de bénévoles : 4 bénévoles

Nombre d'heures bénévolat : 360 heures

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

2) Règles et méthodes comptables:

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **484 074** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **436 772** euros et un total **charges** de **383 367** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **53 404** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC N° 2014-03 consolidé et du règlement ANC N° 2018-06 consolidé du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Changement de réglementation comptable

L'association applique pour la première fois les règlements ANC n° 2022-06 et ANC 2023-03, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les principales modifications introduites par ces deux règlements comprennent :

- La suppression de la technique des transferts de charges, entraînant la disparition des comptes 791/796/797 et le reclassement des opérations correspondantes selon leur nature dans le résultat d'exploitation ou financier.
- La nouvelle définition du résultat exceptionnel, limité aux événements majeurs et inhabituels ayant un impact significatif sur l'appréciation des comptes.
- La mise à jour du plan de comptes.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La première application de ces règlements n'a pas d'effet rétroactif sur les exercices antérieurs, à l'exception des reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles d'états financiers.

Dans le cas particulier de LA MAISON DU POSSIBLE, il n'y a pas d'impact particulier sur la présentation des comptes et sur la comparabilité par rapport à l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 3 180 € TTC et concernent en totalité la mission légale de certification des comptes annuels.

Effectifs

L'effectif annuel moyen a été de trois personnes dont un apprenti.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **484 074** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **436 772** euros
 - un total charges de **383 367** euros
 - dégage un résultat de **53 404** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association LA MAISON DU POSSIBLE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 777		569			4 346
	Instal., agencement, aménagement divers	19 504					19 504
	Matériel de transport	59 828					59 828
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	19 257					19 257
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			4 920			4 920
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		102 366		5 489			107 855
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		102 366		5 489			107 855

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels			3 777	357	210	3 925
Autres Instal., agencement, aménagement divers			12 266	1 750		14 016
Matériel de transport			48 804	3 857		52 661
Matériel de bureau, mobilier			12 330	3 021		15 351
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			77 176	8 985	210	85 952
TOTAL			77 176	8 985	210	85 952

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients, usagers douteux ou litigieux			
Autres créances clients, usagers	34 551	34 551	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	236	236	
Charges constatées d'avance	496	496	
TOTAL DES CREANCES	35 283	35 283	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	23 844	23 844		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	6 097	6 097		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 623	9 623		
Impôts sur les bénéfices	568	568		
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 172	1 172		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	161	161		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 904	2 904		
TOTAL DES DETTES	44 369	44 369		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	157 577				157 577
Fonds propres avec droit de reprise	5 800				5 800
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	95 385				95 385
Autres réserves					
Report à nouveau	58 541	15 318			73 859
Excédent ou déficit de l'exercice	15 318	(15 318)	53 404		53 404
Situation nette	332 620		53 404		386 025
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	17			17	
Provisions réglementées					
TOTAL	332 637		53 404	17	386 025

Le résultat de l'exercice 2024 d'un montant de 15 318 € a été affecté en accord avec les autorités de tarification à l'autofinancement d'investissements prévus.

Le résultat de l'exercice 2025 d'un montant de 53 404 € est en attente de décision d'affectation avec les autorités de tarification.

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
HENKEL - PROJET MIT	9 250					9 250	
SUBVENTION VILLES	31 430				13 000	44 430	
Contributions financières d'autres org							
Communes							
Particuliers							
Entreprises							
Associations							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	40 680				13 000	53 680	

Variation des Subventions d'Investissement

Etat exprimé en euros	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	21 200		21 200	
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	21 200		21 200	
Quotes-parts virées au compte de résultat	21 183	17	21 200	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION AGEVAL - LICENCE		496	496
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			496

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			2 904
Prime SEGUR		2 904	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			2 904



QUENTIN DUTERTRE
JEAN-PIERRE EMMERICH
CAMILLE LEJEUNE
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

La Maison du Possible
Association de la Loi du 1^{er} juillet 1901
07 C rue Neuve
77 410 CHARNY

SIRET : 819 031 170 00023 ; APE : 87.30B

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



QUENTIN DUTERTRE
JEAN-PIERRE EMMERICH
CAMILLE LEJEUNE
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

La Maison du Possible

07 C rue Neuve
77 410 CHARNY

A l'assemblée générale de l'association La Maison du Possible,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association La Maison du Possible relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

NC

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 décrites dans le paragraphe « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R .821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de l'appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons plus particulièrement été conduits à examiner la conformité des produits de tarification comptabilisés avec les décisions d'attribution des organismes financeurs.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

NC

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des

NC

éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,
Le 27 avril 2026

Le Commissaire aux comptes,
Jean-Pierre EMMERICH

Signé par Jean-Pierre Emmerich
Le 27 avr. 2026



doc_Dzn3
tx_DMbn03ayYZBm



Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	4 346	3 925	421	
	Autres immobilisations corporelles	98 589	82 027	16 562	25 190
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	4 920		4 920	
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES TINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	107 855	85 952	21 903	25 190
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	34 551		34 551	33 802
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	236		236	492
	Charges constatées d'avance	496		496	483
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	426 887		426 887	364 320
	TOTAL (III)	462 171		462 171	399 097
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	570 026	85 952	484 074	424 287

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	147 847	147 847
	Fonds propres complémentaires	9 730	9 730
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	5 800	5 800
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	95 385	95 385
	Autres		
	Report à nouveau	73 859	58 541
	Excédent ou déficit de l'exercice	53 404	15 318
	Total des fonds propres (situation nette)	386 025	332 620
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		17
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		17
	Total des fonds propres	386 025	332 637
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	53 680	40 680
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	53 680	40 680
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 844	30 399
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	17 461	18 567
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	161	
	Produits constatés d'avance (1)	2 904	2 003
	Total des dettes	44 369	50 970
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	484 074	424 287
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	53 404,48	15 317,63
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	44 369	50 970
	(2) Dont emprunts participatifs		

N2



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	22 598	20 156
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	406 520	341 132
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	2 591	6 929
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	905	628
	Total des produits d'exploitation	432 614	368 845
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	226 726	217 489
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires	94 065	84 481
	Cotisations sociales	40 000	40 973
	Dotation aux amortissements et dépréciations	8 775	9 455
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	13 000	10 100
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	232	6
	Total des charges d'exploitation	382 799	362 505
	RESULTAT D'EXPLOITATION	49 815	6 340

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		49 815	6 340
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	4 157	4 917
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		4 157	4 917
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		4 157	4 917
RESULTAT COURANT avant impôts		53 972	11 258
	Produits exceptionnels		4 060
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			4 060
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		568	
TOTAL DES PRODUITS		436 772	377 822
TOTAL DES CHARGES		383 367	362 505
EXCEDENT ou DEFICIT		53 404	15 318
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

NC

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

1) Présentation de l'association:

L'association *La Maison du Possible* a été créée le 29 août 2015 et a ouvert ses portes le 3 avril 2018.

Elle est régie par la Loi de 1901.

Description de l'objet social

L'association *La Maison du Possible* a pour objet de favoriser l'épanouissement, l'inclusion sociale et la participation citoyenne des personnes adultes en situation de handicap. Elle œuvre notamment pour :

- le développement de l'autonomie des personnes accueillies par la mise en place d'activités occupationnelles adaptées dans un cadre non médicalisé ;
- la défense de leurs intérêts moraux, matériels et sociaux auprès des institutions publiques et privées ;
- la reconnaissance du handicap et la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique favorisant leur insertion dans la cité ;
- la gestion d'établissements et services assurant un accompagnement global en milieu de vie ordinaire.

L'association agit en lien avec les familles, les collectivités et les partenaires publics et privés, en s'appuyant sur des conventions et des dispositifs de coopération. Elle met également en œuvre des projets favorisant l'entraide entre les adhérents, la mutualisation des moyens et le développement de compétences en matière d'accompagnement.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'association gère un Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) situé à Charny (77), destiné à accueillir des adultes en situation de handicap de 18 à 60 ans, disposant d'une orientation Foyer de Vie délivrée par la CDAPH. L'établissement a une capacité autorisée de 15 places, dont 14 en accueil permanent et 1 en accueil temporaire.

Les activités mises en œuvre visent à maintenir, développer ou restaurer l'autonomie et la qualité de vie des personnes accueillies. Elles s'articulent autour de plusieurs axes :

- **Activités occupationnelles et de socialisation**, en lien avec la vie quotidienne et la participation à la vie de la cité (ateliers, fêtes, sorties, événements citoyens) ;
- **Expression et communication** : conseil de vie sociale, journal interne (*LMDP-MAG*), réunions hebdomadaires, groupe de parole autour des émotions ;

NC



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

-Travail avec les familles : réunions régulières, soutien administratif, implication dans les projets.

Description des moyens mis en oeuvre

L'association est régie par un bureau comprenant les membres fondateurs, un président, d'un à trois vice président, un secrétaire général, un trésorier et éventuellement d'un secrétaire général adjoint et d'un trésorier adjoint.

Pour réaliser ses missions sociales, l'association *La Maison du Possible* mobilise des moyens humains, matériels, financiers et partenariaux adaptés à l'accompagnement quotidien des personnes accueillies.

L'équipe pluridisciplinaire est composée de professionnels salariés qualifiés en interne et en externe (éducateurs spécialisés, accompagnants, personnel administratif et logistique) ainsi qu'une psychologue intervenant en libéral à la fois auprès des personnes accueillies et de l'équipe éducative. Cette dernière contribue à l'élaboration et au suivi des Projets d'Accompagnement Personnalisé et anime également des groupes de parole thématiques.

L'établissement fonctionne sur la base d'un calendrier annuel de 220 jours d'ouverture, avec des fermetures programmées. Le personnel participe à des réunions régulières de coordination (hebdomadaires, mensuelles), à des temps de réflexion éthique et à des formations continues (sécurité, accompagnement spécifique, bientraitance, etc.).

L'association s'appuie également sur l'engagement actif des familles, des adhérents et de bénévoles, qui participent aux événements, aux activités extra-établissement et à l'élaboration des projets.

Sur le plan financier, *La Maison du Possible* bénéficie d'un financement à 100 % par l'aide sociale départementale, avec une priorité donnée aux personnes domiciliées en Seine-et-Marne.

L'association peut aussi conclure des partenariats avec des collectivités, des entreprises ou d'autres acteurs du médico-social, afin de mutualiser les ressources et enrichir les actions menées.

Chiffres clef 2025:

Capacité d'accueil autorisée : 15 places (14 en accueil permanent, 1 en accueil temporaire)

Taux d'occupation des places en accueil temporaire : 42 %

Taux d'occupation des places en accueil de jour non médicalisé permanent: 89.48 %

Nombre de jours réalisés en accueil : 2 848 jours

Nombre de bénévoles : 4 bénévoles

Nombre d'heures bénévolat : 360 heures

NC

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

2) Règles et méthodes comptables:

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **484 074** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **436 772** euros et un total **charges** de **383 367** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **53 404** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC N° 2014-03 consolidé et du règlement ANC N° 2018-06 consolidé du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Changement de réglementation comptable

L'association applique pour la première fois les règlements ANC n° 2022-06 et ANC 2023-03, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les principales modifications introduites par ces deux règlements comprennent :

- La suppression de la technique des transferts de charges, entraînant la disparition des comptes 791/796/797 et le reclassement des opérations correspondantes selon leur nature dans le résultat d'exploitation ou financier.
- La nouvelle définition du résultat exceptionnel, limité aux événements majeurs et inhabituels ayant un impact significatif sur l'appréciation des comptes.
- La mise à jour du plan de comptes.

Nc

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La première application de ces règlements n'a pas d'effet rétroactif sur les exercices antérieurs, à l'exception des reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles d'états financiers.

Dans le cas particulier de LA MAISON DU POSSIBLE, il n'y a pas d'impact particulier sur la présentation des comptes et sur la comparabilité par rapport à l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

NC

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 3 180 € TTC et concernent en totalité la mission légale de certification des comptes annuels.

Effectifs

L'effectif annuel moyen a été de trois personnes dont un apprenti.

Certifié conforme
à l'original



NL

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 777		569			4 346
	Instal., agencement, aménagement divers	19 504					19 504
	Matériel de transport	59 828					59 828
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	19 257					19 257
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			4 920			4 920
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	102 366		5 489			107 855
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		102 366		5 489			107 855

Nc

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels			3 777	357	210	3 925
Autres Instal., agencement, aménagement divers			12 266	1 750		14 016
Matériel de transport			48 804	3 857		52 661
Matériel de bureau, mobilier			12 330	3 021		15 351
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			77 176	8 985	210	85 952
TOTAL			77 176	8 985	210	85 952

NE

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

NZ

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	34 551	34 551	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	236	236	
Charges constatées d'avance		496	496	
TOTAL DES CREANCES		35 283	35 283	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	23 844	23 844		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	6 097	6 097		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 623	9 623		
	Impôts sur les bénéfices	568	568		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 172	1 172		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	161	161		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		2 904	2 904		
TOTAL DES DETTES		44 369	44 369		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	157 577				157 577
Fonds propres avec droit de reprise	5 800				5 800
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	95 385				95 385
Autres réserves					
Report à nouveau	58 541	15 318			73 859
Excédent ou déficit de l'exercice	15 318	(15 318)	53 404		53 404
Situation nette	332 620		53 404		386 025
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	17			17	
Provisions réglementées					
TOTAL	332 637		53 404	17	386 025

Le résultat de l'exercice 2024 d'un montant de 15 318 € a été affecté en accord avec les autorités de tarification à l'autofinancement d'investissements prévus.

Le résultat de l'exercice 2025 d'un montant de 53 404 € est en attente de décision d'affectation avec les autorités de tarification.

NC

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
HENKEL - PROJET MIT	9 250					9 250	
SUBVENTION VILLES	31 430				13 000	44 430	
Contributions financières d'autres org.							
Communes							
Particuliers							
Entreprises							
Associations							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	40 680				13 000	53 680	

AZ

Variation des Subventions d'Investissement

Etat exprimé en euros

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	21 200		21 200	
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	21 200		21 200	
Quotes-parts virées au compte de résultat	21 183	17	21 200	

17

NC

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION AGEVAL - LICENCE		496	496
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			496

N2

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			2 904
Prime SEGUR		2 904	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			2 904

NC

LA MAISON DU POSSIBLE
Association Loi 1901 publiée au Journal Officiel le 29/08/2015
Siège social : 07 C rue Neuve - 77410 CHARNY
N° RNA : W 771012745
Numéros d'identification
SIREN : 819 031 170
SIRET : 819 031 170 00023

PROCURATION

Je soussignée Nathalie CALONNE,

Agissant en qualité de Présidente de l'Association LA MAISON DU POSSIBLE,

Donne par les présentes pouvoir à

LINKEXPERTISES, situé 68 Ter Avenue Henri Barbusse,
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

De, pour moi et en mon nom, procéder auprès de la Sous-Préfecture de MEAUX toutes formalités, de dépôts concernant ladite Association,

En conséquence, faire toutes déclarations, signer toutes pièces, payer et recevoir toutes sommes, en donner bonne et valable quittance, décharges et/ou mainlevées et en général faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à CHARNY

Le 25/06/2026

Nathalie CALONNE
Présidente

